



CANADA

No. 120

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
le 17 décembre 1973

ACCORD RELATIF A LA DELIMITATION DU  
PLATEAU CONTINENTAL ENTRE LE GROENLAND  
ET LE CANADA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

Accord relatif à la délimitation du  
plateau continental entre le Groenland et le Canada

Les Gouvernements du Canada et du Danemark ont conclu un accord relatif à la délimitation du plateau continental entre le Groenland et le Canada. L'accord a été signé à Ottawa le 17 décembre par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'Honorable Mitchell Sharp, au nom du Canada et par l'Ambassadeur du Danemark au Canada, Son Excellence Henning Hjorth-Nielsen au nom du Gouvernement du Danemark. L'accord est sujet à ratification et les instruments de ratification seront échangés à Copenhague le plus tôt possible.

Il s'agit du premier accord portant sur la délimitation du plateau continental que le Canada a conclu avec ses voisins. Par cet accord, le Canada et le Danemark ont décidé d'établir dans les régions du plateau continental entre les îles canadiennes de l'Arctique et le Groenland une ligne de séparation en deçà de laquelle chaque partie peut étendre ses droits souverains aux fins de l'exploration et de l'exploitation des ressources du plateau continental conformément à la Convention des Nations Unies sur le Plateau Continental de 1958.

La ligne de séparation qui mesure quelque 1430 milles marins et qui représente la plus longue délimitation d'un plateau continental dans le monde a été déterminée d'après le principe de l'équidistance et en tenant compte de certaines modifications jugées nécessaires pour en arriver à une solution mutuellement acceptable et équitable.

L'accord prévoit que le Canada et le Danemark coopéreront ensemble de façon à obtenir et à accroître les connaissances hydrographiques et géodésiques nécessaires à l'établissement de cartes géographiques et marines plus précises dans la région visée par l'accord.

Une carte montrant la ligne de séparation du plateau continental entre le Canada et le Groenland est annexée à ce communiqué.

